



PRISE DE POSITION DE LA FRACTION « BESSER ZESUMMEN »

Séance du 18 juillet 2023 du conseil communal de Schengen

1. Formation du tableau de préséance

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
n'a pas de remarques ou de propositions particulières à formuler et marque son accord.	Oui

2. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal et des commissions consultatives

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
- remercie le Collège échevinal et la fraction « Äer Ekip » (AE) pour l'échange fructueux mené le 10 juillet 2023 à ce sujet ; - salue l'approche de fusionner les deux règlements actuels dans un référentiel unique et de l'adapter au système de la représentation proportionnelle ; - se réjouit qu'un certain nombre de propositions de la fraction « Besser Zesummen » (BZ) y ont été intégrées, notamment l'enregistrement des séances en audiovisuel pour être consultées en direct ou en différé sur le site internet de la commune et la rédaction des rapports par des fonctionnaires/employés communaux ; - partage en principe le modèle de représentation au sein des commissions consultatives, sous réserve qu'il soit approuvé par le ministère de l'Intérieur ; - aurait préféré, conformément à sa proposition initiale, de maintenir le nombre maximal de sièges aux commissions à 15 en vue d'une très large participation citoyenne ; - n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

3. Nomination de délégués aux comités des syndicats de communes

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ ne s'oppose pas à l'usage que les délégués aux comités des syndicats de communes revienne aux membres du collège des bourgmestre et échevins dans le cadre des responsabilités liées à leurs fonctions ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

4. Répartition du supplément de congé politique entre les conseillers communaux délégués dans un syndicat de communes

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ ne s'oppose pas à la répartition proposée par le collège échevinal ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

5. Nomination de délégués auprès d'organismes externes

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ se montre satisfait que le collège échevinal et la fraction « Äer Ekip » montrent une ouverture pour permettre aux conseillers de la fraction « Besser Zesummen » de s'associer activement aux travaux et réflexions des organismes externes ; ▪ note avec satisfaction que les propositions de nomination de BZ sont acceptées ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

6. Enseignement

a) Organisation scolaire 2023/2024 de l'enseignement fondamental

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ déplore vivement le peu de temps (moins de 5 jours calendrier) dont disposaient les conseillers communaux pour se pencher sur ce dossier à la fois très technique et assez complexe et comportant beaucoup de documents ; ▪ remercie vivement tous les intervenants ayant contribué à l'élaboration de l'organisation scolaire 2023/2024 ;	Oui

▪ a pris connaissance des documents de travail fournis par différents intervenants ; ▪ fait entièrement confiance aux professionnels et aux représentants du conseil communal siégeant à la commission scolaire ; ▪ constate que les membres de la commission scolaire ont adopté le 7 juin 2023 à l'unanimité l'organisation scolaire ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	
---	--

b) Plan d'encadrement périscolaires PEP

Prise de position de la fraction « Besser Zesammen »	Vote
▪ remercie vivement tous les intervenants ayant contribué à l'élaboration de l'organisation scolaire 2023/2024 ; ▪ a pris connaissance des documents de travail fournis par différents intervenants ; ▪ fait entièrement confiance aux professionnels et aux représentants du conseil communal siégeant à la commission scolaire ; ▪ constate que les membres de la commission scolaire ont adopté le 7 juin 2023 à l'unanimité l'organisation scolaire ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

7. Proposition de classement comme monument national d'un immeuble à Schwebsingen

Prise de position de la fraction « Besser Zesammen »	Vote
▪ a examiné la proposition de classement comme monument national d'un immeuble à Schwebsingen appartenant en copropriété à Mme Fabienne MATAGNE et Monsieur Jean-Paul ESPEN ; ▪ suppose que cette procédure de classement est menée en accord avec les propriétaires qui pourront, le cas échéant, faire appel aux aides financières prévues par la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ; ▪ a pris connaissance de l'intérêt public de protection et de conservation, tel que retenu par les experts INPA et la Commission pour le patrimoine culturel ; ▪ salue l'initiative de protéger cet immeuble cent-cinquantenaire dont les origines remontent à l'année 1873 ; ▪ constate que le dossier transmis au conseil communal ne contient ni d'avis de la commission des loisirs, de la culture et du tourisme, ni d'avis de la commission des bâtisses, de	Oui

l'urbanisme et de l'aménagement communal, ni des services techniques de la commune de Schengen ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	
---	--

8. Taux multiplicateurs à appliquer pour l'année 2024 en matière d'impôt foncier et d'impôt commercial

Prise de position de la fraction « Besser Zusammen »	Vote
▪ s'étonne que les taux multiplicateurs n'ont pas changé depuis 2013 ; ▪ constate que ce point - ayant un impact budgétaire considérable - n'est pas accompagné d'un avis de la commission des Finances ; ▪ ne s'oppose pas à la proposition du collège des bourgmestre et échevins de maintenir les taux actuels en attendant la réforme de l'impôt foncier ; ▪ demande de saisir la commission consultative des finances pour donner son avis sur la fixation des taux applicables à partir du 1 ^{er} janvier 2025 ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

9. Création d'une concession de pharmacie au niveau de la commune de Schengen

Prise de position de la fraction « Besser Zusammen »	Vote
▪ salue vivement l'initiative de Mme la Ministre de la Santé de procéder à la création d'une concession de pharmacie au niveau de la commune de Schengen ; ▪ se souvient que cette proposition répond à une revendication formulée lors de la préparation de la fusion des anciennes communes de Burmerange, Schengen et Wellenstein ; ▪ considère que la création d'une pharmacie permettra d'élargir de l'offre de soins ; ▪ estime qu'il convient de la localiser dans un bâtiment : (1) situé à proximité de prescripteurs médicaux, (2) parfaitement accessible aux personnes en situation de handicap, (3) raccordé au réseau de transports publics et (4) disposant d'un parking ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

10. Demandes de subsides

a) Subside extraordinaire en faveur du DT Scheierbiertg

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ se réjouit de la création, sur base volontaire, du « DT Scheierbiertg » résultant de la fusion des deux clubs « DT Ierpeldéng » et « DT Bech-Macher » ; ▪ est d'avis qu'il convient de soutenir les associations locales et de promouvoir leurs activités ; ▪ estime qu'un subside extraordinaire de la part de la commune de Schengen à hauteur de celui de la commune Bous-Waldbredimus, soit 2.500,- € serait de mise ; ▪ signale que les responsables du DT Bechmacher souhaitent disposer d'un local communal pour y déposer du matériel ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

b) Subside extraordinaire en faveur de l'a.s.b.l. « De Späicher »

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ félicite les initiateurs du festival « Crowfield », couronné de succès en 2022 et qui se préparent à l'organisation de la deuxième édition en août 2023 ; ▪ considère qu'il convient d'une manière générale de soutenir les activités et initiatives de bénévoles ; ▪ partage l'idée des organisateurs de favoriser la cohésion sociale à travers un projet de création artistique ; ▪ insiste que toutes les mesures soient prises par les organisateurs, en concertation avec le collège des bourgmestre et échevins et le CGDIS pour assurer, pour les visiteurs, un déroulement dans les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène ; ▪ insiste sur le caractère extraordinaire du subside pour l'année 2023 ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

11. Modification budgétaire

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
• constate que cette modification budgétaire est la conséquence logique des décisions prises sous le point 10b ;	Oui

• n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	
---	--

12. Organisation d'une séance plénière pour lancer les travaux des commissions consultatives

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ expose en détail les points essentiels de la résolution introduite par la fraction BZ ; ▪ constate que l'organisation d'une telle séance plénière permettra de souligner le rôle important à jouer par les commissions consultatives au niveau de la participation citoyenne et de mettre en valeur les membres des commissions consultatives ; ▪ des réunions plénières régulières des commissions contribueront à une belle dynamique à ce niveau ; ▪ espère que cette proposition trouve l'assentiment de la fraction « Äer Ekipp » ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

13. Retransmission en direct et en différé des séances publiques du conseil communal

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ note avec satisfaction que la proposition de la fraction BZ d'assurer la retransmission en direct et en différé des séances publiques du conseil communal est entièrement partagée par la fraction « Äer Ekipp » ; ▪ apprend que le collège échevinal est d'ores et déjà en contact avec un fournisseur potentiel pour évaluer les besoins techniques pour mettre en place un système audiovisuel de qualité ; ▪ a bien conscience que la mise en place d'un tel système aura son coût, alors qu'il permettra aux citoyens de suivre sans déplacement, les débats menés au sein du conseil communal ; ▪ n'a pas d'autres remarques ou propositions à formuler et marque son accord.	Oui

14. Divers : Affaires courantes et communications

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ prend connaissance des différentes informations fournies par le collège échevinal ;	Oui

15. Questions des conseillers au collège des bourgmestre et échevins

a) Questions écrites de la fraction « Besser Zesummen » en relation avec la mise en valeur du « Bamléierpad » situé à Bech-Kleinmacher

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
▪ présente en détail les questions introduites en amont de cette séance ; ▪ prend note des explications fournies tant par les responsables politiques que par les fonctionnaires et employés communaux ; ▪ se réjouit qu'un projet pédagogique, élaboré par l'Administration des Ponts & Chaussées en concertation avec les services compétents de l'administration communale de Schengen, verra le jour en automne 2023 ; ▪ prend connaissance, séance tenante, des plans et projets relatifs à une deuxième phase de mise en valeur visant essentiellement des éléments de mobilier urbain et d'hôtels pour insectes ; ▪ espère que ce projet qui tient surtout à cœur à beaucoup d'habitants de Bech-Kleinmacher soit réalisé dans les délais indiqués.	Pas de vote

b) Questions orales des conseillers

Prise de position de la fraction « Besser Zesummen »	Vote
• prend acte des questions posées par les conseillers communaux des deux fractions et participe d'une manière active et constructive aux débats et réflexions ;	Pas de vote.